

**FALCO S'ASSURE DE L'OBTENTION DES SYSTÈMES DE LEVAGE
POUR LE PROJET HORNE 5**
Trois treuils réservés avec ABB

(26 avril 2017) Montréal, Québec – Ressources Falco Ltée (« Falco » ou la « Société ») (TSX CROISSANCE : FPC) est heureuse d'annoncer qu'elle a conclu une entente exclusive avec ABB Canada, un membre du Groupe ABB, afin de fournir les systèmes de levage destinés à son projet de pointe Horne 5, détenu à 100 %, et situé à Rouyn-Noranda, Québec.

Le contrat inclut l'ingénierie globale, l'approvisionnement, la livraison, et les services reliés à la performance et à l'installation des systèmes de levage. Les systèmes de levage comprendront un treuil de production, un treuil auxiliaire et un treuil de service. La livraison et l'installation des treuils de service et auxiliaire est prévue en 2018.

Le nouveau treuil de production à friction d'un diamètre de 6,5 mètres permettra une charge utile du skip de 39 400 kg. Le treuil de service aura un diamètre de 5,5 mètres et sera équipé d'une cage à deux étages d'une capacité de 2 x 50 personnes, ou d'une charge utile de 15 000 kg. Le treuil auxiliaire aura un diamètre de 3,1 mètres et sera équipé d'une cage à deux étages d'une capacité de 2 x 5 personnes, ou d'une charge utile de 1 250 kg.

M. Luc Lessard, président et chef de la direction de Falco, a commenté : « Nous sommes très heureux de nous être engagés dans ce partenariat avec ABB Canada afin de fournir les systèmes de levage du projet Horne 5. ABB est un chef de file des solutions de levage dans l'industrie minière et le partenaire idéal pour fournir les systèmes de levage destinés à notre projet de pointe Horne 5. Notre partenariat va au-delà de la simple livraison des équipements. La proposition d'ABB permettra à la Société d'accélérer l'installation des treuils de service et auxiliaire, lesquels joueront un rôle stratégique durant les phases de dénoyage et de réfection du puits pour le projet Horne 5. De plus, ABB fournira le support et des garanties de performance pour le treuil à friction durant les trois premières années de production à Horne 5. »

« Nous sommes fiers d'avoir été choisis par Falco et de faire partie de cet important projet de pointe au Québec. » a commenté Mme Nathalie Pilon, présidente d'ABB Canada. « La longue histoire de coopération entre ABB et la direction de Falco, et aussi les décennies de profondes connaissances et d'expérience d'ABB en matière de système de levage, ont été des facteurs clés dans le cadre de l'obtention de cette commande. »

À propos de Ressources Falco Ltée

Falco est l'un des plus grands détenteurs de titres miniers dans la province de Québec, avec un vaste portefeuille de propriétés dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi. Falco contrôle 68 800 hectares de terrains dans le camp minier de Rouyn-Noranda, ce qui représente 70 % du camp dans son ensemble et qui comprend 13 anciens sites miniers pour l'or et les métaux de base. La propriété principale de

Falco est le projet Horne 5 situé dans l'empreinte de l'ancienne mine Horne, laquelle a été exploitée par Noranda de 1927 à 1976 et a produit 11,6 millions d'onces d'or et 2,5 milliards de livres de cuivre. Redevances Aurifères Osisko Ltée est le plus important actionnaire de la Société et détient actuellement 14,2 % des actions ordinaires en circulation de la Société.

À propos d'ABB Inc.

ABB est un leader des technologies de pointe dans les produits électrifiés, la robotique et le mouvement, l'automatisation industrielle et les réseaux électriques, et fournit des services à l'échelle globale à des clients dans les domaines des services publics, des industries, et du transport et des infrastructures. Perpétuant une histoire d'innovation dépassant les 125 ans, ABB écrit aujourd'hui le futur de la digitalisation industrielle et fait avancer la révolution énergétique et la quatrième révolution industrielle. ABB est active dans plus de 100 pays et compte environ 132 000 employés. www.abb.com

Mises en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent communiqué contient des énoncés prospectifs et des renseignements prospectifs (collectivement, les « énoncés prospectifs ») au sens des lois canadiennes applicables sur les valeurs mobilières et de la loi des États-Unis intitulée « Private Securities Litigation Reform Act of 1995 », respectivement. Les énoncés, autres qu'un énoncé basé sur des faits historiques, peuvent être des énoncés prospectifs. De façon générale, les énoncés prospectifs peuvent être identifiés par l'emploi de termes comme « planifie », « espère », « estime », « prévoit », « anticipe », « croit » ou encore lorsqu'ils indiquent que certains actes, événements ou résultats « pourraient » ou « devraient » être posés, « se produiront » ou « seront atteints », la forme négative de ces termes et une terminologie similaire, incluant la référence à des hypothèses, bien que tous les énoncés prospectifs ne contiennent pas ces termes et phrases, mais sans s'y limiter, la généralité des énoncés qui précèdent en lien avec la livraison et l'installation dans les délais des treuils de service et auxiliaire et des économies de temps potentielles constituent des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs impliquent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels, le rendement, les perspectives et les opportunités soient sensiblement différents de ceux exprimés ou suggérés par de tels énoncés prospectifs. Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels soient sensiblement différents de ceux compris dans ces énoncés prospectifs sont compris dans les rapports de gestion trimestriels et/ou annuel de Falco et dans les autres documents publics de divulgation déposés sur SEDAR, au www.sedar.com, ainsi que toutes les hypothèses concernant ce qui précède. Bien que Falco soit d'avis que les hypothèses et les facteurs pris en compte dans l'élaboration des énoncés prospectifs sont raisonnables, l'on ne devrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs, qui s'appliquent uniquement en date du présent communiqué, et rien ne garantit que de tels événements se produiront dans les délais indiqués ou à tout autre moment. Sauf si requis par les lois applicables, Falco décline toute intention ou obligation d'actualiser ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou pour toute autre raison.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de règlementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'acceptent aucune responsabilité quant à la pertinence et à l'exactitude du présent communiqué.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Vincent Metcalfe
 Chef de la direction financière
 514-905-3162
info@falcores.com

Bettina Filippone
 Renmark Financial Communications Inc.
 514-939-3989
bfilippone@renmarkfinancial.com